

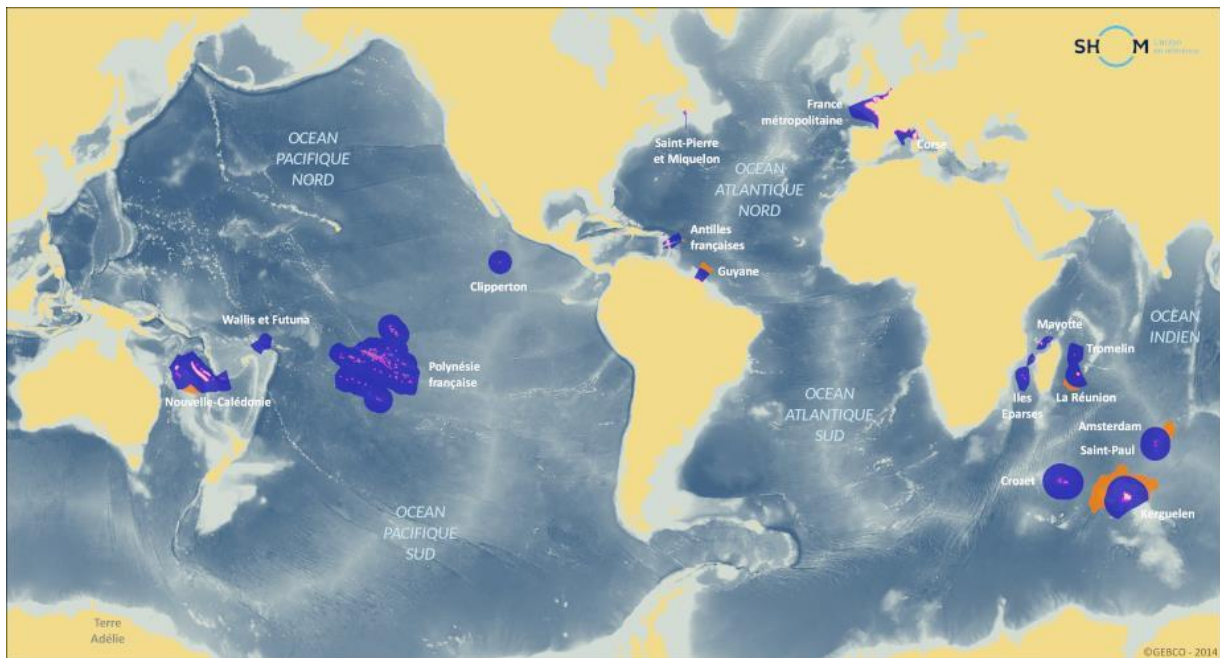


Présentation de l'ordre du Mérite maritime, de la médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche, de la Fédération nationale du Mérite maritime et de sa section de l'océan Indien

Version du 14.04.2024

✧ L'ordre du Mérite maritime

Institué en 1930 en France, après plus de 20 ans de débats au Parlement, l'ordre du Mérite maritime voulait **distinguer les risques encourus et les services rendus par les gens de mer** ; il soulignait de plus l'importance du rôle économique de la marine marchande pour le pays. Cet ordre fut réorganisé en 1948 une première fois, puis une nouvelle fois par décret le 17 janvier 2002. La France dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) de plus de 10 millions de km², dont 97% sont situés en outre-mer, ce qui place ainsi notre pays au second rang mondial après les Etats-Unis. Avec l'extension récente de son plateau continental, sa superficie maritime totale approche les 11 millions de km². Grâce à ses territoires ultramarins, la France est un État riverain des trois grands océans de la planète : Atlantique, océan Indien, Pacifique.



source : <https://limitesmaritimes.gouv.fr/ressources/tableau-des-superficies>

Avec une façade maritime de 7 000 km (5 500 km en métropole et 1 500 km en outre-mer), la France a toujours été un pays de marins. L'histoire de la Marine nationale – « la Royale » - et celle de la Marine marchande sont étroitement liées. En raison des pertes énormes de navires au cours de la Première Guerre mondiale, d'importants programmes de construction navale ont été engagés au lendemain de ce conflit afin de faire face aux besoins accrus de trafic maritime.

C'est dans ce contexte qu'est envisagée une récompense particulière pour les « **gens de mer** », régis par une législation spéciale et encourant des risques fréquents dans leur métier. De plus, en mars 1913, l'administration de la Marine marchande avait été séparée de celle de

la Marine de guerre, ce qui lui avait donné une grande autonomie. C'est ainsi que la **loi du 9 février 1930** institue l'ordre du Mérite maritime.

En septembre 1948, l'attribution de cette distinction a été étendue aux personnels de la Marine nationale. Comme le précise le **décret n° 2002-88 du 17 janvier 2002**, « *cet ordre est destiné à récompenser la valeur professionnelle des marins et le mérite des femmes et des hommes qui se sont distingués par des services particuliers pour le développement et le rayonnement des activités maritime.*

La haute valeur du Mérite maritime a été reconnue par le général de Gaulle, qui a maintenu cet ordre lors de la création en décembre 1963 de l'ordre national du Mérite qui s'est substitué à 16 ordres ministériels et coloniaux.

Comme les autres ordres ministériels, l'ordre du Mérite maritime comporte trois grades : chevalier, officier et commandeur. Les promotions ont lieu chaque année à l'occasion du 1er janvier et de la fête nationale du 14 juillet. Les croix sont réparties en trois contingents (A, B et C).

✱ **La médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche**

La médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche a été instituée par la **loi du 14 décembre 1901**. Cette décoration est décernée aux marins comptant 300 mois de navigation et ayant fait preuve de bons et loyaux services, ainsi qu'aux marins, quelle que soit la durée de leurs services, qui se sont particulièrement distingués.

Cette médaille comporte 3 grades : argent, vermeil, or.

✳ La Fédération nationale du mérite maritime et de la médaille d'honneur des marins (FNMM)

Cette Fédération a été créée en septembre 1954 et elle regroupe actuellement près de 3 000 adhérents : www.meritemaritime-fnmm.com

Elle a pour buts :

- de veiller au prestige de l'ordre du Mérite maritime et à celui de la médaille d'honneur des marins ;
- de créer et de maintenir entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité ;
- d'aider, par tous moyens à sa disposition, les associations méritantes dans leurs actions en faveur des Œuvres maritimes ;
- de contribuer à la conservation du patrimoine culturel maritime au moyen, notamment, de son centre de documentation maritime ;
- riche de la diversité, de la compétence et de l'expérience de ses membres, d'être le conseil des autorités et organismes concernés pour contribuer au maintien et au développement de l'image de qualité d'une France maritime.

La Fédération est organisée en 21 sections régionales qui représentent localement la Fédération et ses intérêts, dont l'une dans la zone de l'océan Indien.

✳ La section de l'océan Indien de la FNMM (SOI-FNMM)

Créée en janvier 2006 par Yannick Lauri, la section de La Réunion est devenue en 2021 la section de l'océan Indien. Son siège se trouve situé au Port à la direction de la mer sud océan Indien. Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2024, un nouveau bureau a été élu et sa composition est la suivante :

Président d'honneur : Yannick Lauri



Président : Dominique Lozac'h, qui succède à Thierry Clot qui avait été élu en mars 2019



Vice-président : Yannis Gavaudan



Secrétaire : Bruno Lebeau



Secrétaire-adjointe : Gaëtane Beylot



Trésorière : Magali Duval



Trésorière-adjointe : Emilie RICHARD



Trésorier-adjoint : Jean-Luc Davatchi



Chargé de communication : administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes (er)
Bernard Salva



Webmestre : Amélie LEBEAU



<https://www.meritemaritime-fnmm.com/r%C3%A9union>

Effectifs :

La section compte actuellement près d'une cinquantaine de membres qui résident majoritairement à La Réunion, mais aussi à Mayotte, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles.

Activités :

Outre les actions d'entraide et de solidarité à l'égard de ses membres les plus vulnérables, la section mène, ou envisage de mener, diverses actions, à La Réunion mais aussi dans les autres îles du sud-ouest de l'océan Indien où elle dispose de représentants locaux :

- ★ Remise du Prix du Mérite maritime à l'élève le plus méritant des Ecoles d'apprentissage maritime de La Réunion et de Mayotte, grâce au soutien financier de généreux mécènes ;
- ★ Participation à la Journée de la mer organisée par le Cluster maritime de La Réunion ;
- ★ Participation à la semaine de l'emploi maritime organisée par France Travail à La Réunion et à Mayotte ;
- ★ Participation au 1^{er} Forum des métiers de la mer organisé par le lycée professionnel Léon de

Lépervanche (12.04.2024) ;

- * Prospection en vue du recrutement de nouveaux adhérents de la section ;
- * Propositions adressées à la Direction de la mer sud océan Indien en vue d'une nomination ou d'une promotion dans l'ordre du Mérite maritime ou de l'attribution de la médaille d'honneur des marins ;
- * Cérémonies de remise de décorations ;
- * Assemblées générales annuelles et réunions du bureau ;
- * Participation au congrès annuel de la FNMM ;
- * Edification d'une stèle à la mémoire des marins péris en mer (projet) ;
- * « Histoires de mer » : mise en écritures des souvenirs maritimes des membres de la section (projet).

Remise du Prix du Mérite maritime à l'élève le plus méritant de l'Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte....



... et de celle de La Réunion



Stand de la SOI lors de la Journée de la mer (25.06.2022)



Stand de la SOI lors du 1^{er} Forum des métiers de la mer (12.04.2024)





Cérémonie de remise du Mérite maritime à de nouveaux décorés par M. Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la mer, à bord de l'Osiris II (25.11.2022)...



....et dans les locaux de la Direction de la mer sud océan Indien suite à l'AGO de la SOI (25.02.2022)



De gauche à droite : Thierry Clot, Géraldine Godineau, Emilie Richard, Christine Merrant, Dominique Lozac'h et Bernard Salva
